

Ordre du jour

1. Allocution présidentielle
2. Rapport de la Direction générale
3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2021, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV

Proposition du Conseil d'administration:

Approuver le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2021, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV.

4. Décision sur l'affectation du résultat net

Proposition du Conseil d'administration¹:

Dans le cadre de la politique de distribution de la Banque, le Conseil d'administration propose d'approuver la répartition du bénéfice ressortant du bilan de CHF 374 889 370 en versant un dividende ordinaire de CHF 3,70 par action, soit CHF 318 429 030, et en attribuant le solde disponible, soit CHF 56 460 340, aux Réserves facultatives issues du bénéfice.

5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

Propositions du Conseil d'administration:

Conformément aux articles 30ter et 30quater des Statuts, le Conseil d'administration propose d'approuver:

- 5.1 Un montant global maximum de CHF 1 400 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- 5.2 Un montant global maximum de CHF 5 854 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation et la participation au capital-actions de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- 5.3 Un montant global de CHF 3 919 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2021.
- 5.4 Un nombre global maximum de 16 216 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2022-2024, qui sera payé en 2025 en fonction du degré d'atteinte des objectifs.

Les explications concernant les propositions de vote sur les rémunérations peuvent être consultées sur internet à l'adresse suivante: www.bcv.ch/ag.

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Proposition du Conseil d'administration:

Donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé.

7. Modification des Statuts

Proposition du Conseil d'administration:

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'adapter les Statuts comme suit :

L'article 5 des Statuts est supprimé.

Art. 5 – Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise (texte actuel)

La Banque est chargée de l'administration et de la gérance de la Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise, instituée par décret du 26 juin 1848 et régie actuellement par le décret du 20 juin 1995.

Art. 5 – Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise (nouveau texte)

Supprimé

Explications: le 8 décembre 2020, le Grand Conseil du Canton de Vaud a voté la dissolution sans liquidation de la Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise (ci-après: la Caisse d'Épargne). Dans sa loi du 8 décembre 2020 modifiant la loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), le Grand Conseil du Canton de Vaud a de plus fixé la reprise par la BCV des actifs et des passifs de la Caisse d'Épargne par fusion avec effet au 31 décembre 2021. La Caisse d'Épargne n'ayant pas émis d'actions, la fusion s'est effectuée sans augmentation du capital de la BCV. Cette fusion étant intervenue au 31 décembre 2021, l'article 5 des Statuts est devenu sans objet et doit donc être abrogé.

8. Élection au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration:

Renouveler le mandat d'Ingrid Deltenre, en tant que membre indépendante, au sein du Conseil d'administration pour quatre ans, conformément à la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise et aux Statuts.

9. Élection du Représentant indépendant

Proposition du Conseil d'administration:

Réélire Me Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2022 et jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise.

10. Élection de l'Organe de révision

Proposition du Conseil d'administration:

Réélire KPMG SA, à Genève, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2022.

11. Divers

Informations

Documents

Le Rapport annuel 2021 – contenant les comptes individuels et les comptes du Groupe BCV, le rapport annuel de gestion, le rapport de l'Organe de révision établi à l'intention de l'Assemblée générale, le rapport des réviseurs du Groupe et les propositions concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan – est à disposition des actionnaires sur le site internet www.bcv.ch et, sur demande, au Siège social.

Admission et représentation

Un bulletin d'inscription servant à commander une carte d'admission à l'Assemblée générale ordinaire ou à octroyer des pouvoirs de représentation, par courrier ou par voie électronique, est adressé aux actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote. Seuls les actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote en date du 14 avril 2022 pourront exercer leur droit de vote. Ils peuvent se faire représenter par la personne de leur choix ou par M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant.

Questions au Conseil d'administration

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent poser leurs questions par écrit à la Présidente du Conseil d'administration, Banque Cantonale Vaudoise, Case postale 300, 1001 Lausanne, jusqu'au jeudi 28 avril 2022. Une réponse circonstanciée leur sera donnée en Assemblée générale.

Communications et décisions

Les actionnaires sont informés que les décisions qui seront prises par l'Assemblée générale seront tenues à leur disposition dès le 6 mai 2022 au Siège de la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne et consultables sur le site internet www.bcv.ch.

Lausanne, le 11 mars 2022

Le Conseil d'administration

¹ Si cette proposition est acceptée, le dividende ordinaire de CHF 3,70 par action sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans toutes les agences de la Banque dès le 11 mai 2022 (date de détachement: 9 mai 2022).